

Projet de descriptif du programme de pays pour le Bénin (2009-2013)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
- Introduction	1	2
- Analyse de la situation.....	1-6	2
- Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	7-9	3
- Programme proposé.....	10-17	3
- Gestion, suivi et évaluation du programme	18-23	5
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bénin (2009-2013).		6

Introduction

1. Le présent document constitue le Programme de Coopération du PNUD avec le Bénin pour la période 2009-2013. Il a été élaboré conjointement avec le Gouvernement sur la base d'un dialogue continu avec les partenaires (nationaux et internationaux) et les autres entités du système des Nations Unies. Il découle des principales orientations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Bénin qui vise à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

I. Analyse de la situation

2. Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest couvrant une superficie de 115 762 km². Sa population, estimée à 8 053 690 habitants en 2007, connaît une croissance moyenne annuelle de 3,25%. Près de 48% de cette population a moins de 16 ans et l'espérance de vie à la naissance est de 56,9 ans. Depuis 1991, le Bénin a enregistré des progrès sur le plan macro-économique caractérisés par une croissance économique de 5% en moyenne sur la période 1991-2002. Mais entre 2003 et 2005, cette croissance a à peine dépassé 3% par an suite à des causes exogènes et endogènes (coton, énergie, port, gestion des finances publiques).

3. Malgré ces performances économiques, la pauvreté s'est aggravée : en 2006, 37,4% des Béninois vivaient en dessous du seuil de pauvreté contre 28,5% en 2002. Cette pauvreté est plus accentuée en milieu rural, où elle est passée de 31,6% en 2002 à 40,6% en 2006. La profondeur de la pauvreté s'est accrue, passant de 10,9% en 2002 à 13,8% en 2006 avec un écart plus marqué en milieu rural (11% en 2002 et 14% en 2006). Cette situation résulte en grande partie de la croissance économique modeste, de la répartition inégale des revenus et du manque de diversification économique caractérisé par la part prépondérante du coton. Elle découle enfin du difficile accès aux ressources productives et énergétiques, notamment en milieu rural.

4. L'analyse des indicateurs sociaux dépeint une situation encore difficile : i) 22,6% des enfants souffrent encore d'une insuffisance pondérale ; ii) le taux brut de scolarisation dans le primaire est de 96% en 2005/2006 mais avec un écart de 18,7 points entre filles et garçons au détriment des filles ; iii) les taux de mortalité maternelle et infantile évoluent à la baisse, mais demeurent élevés, s'établissant respectivement à 397 pour 100 000 naissances et à 125‰ en 2006 ; iv) plus de la moitié des Béninois n'ont pas accès à l'eau potable et deux tiers d'entre eux ne disposent pas de toilettes ; v) le marché du travail se caractérise par un important sous-emploi, 95% de la population active ayant un emploi précaire dans le secteur informel ; les jeunes constituent le segment le plus touché par ce sous-emploi. Cette situation difficile est reflétée par le faible niveau de l'indicateur de développement humain, 0,437 en 2005, classant le Bénin au 163^e rang sur 177. Pour faire face à cette situation, le PNUD a renforcé les capacités nationales en matière d'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD et de planification basée sur les OMD.

5. Comme relevé dans le rapport d'évaluation de la République du Bénin dans le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), cette situation s'explique en partie par les problèmes de gouvernance, notamment dans les domaines économique (corruption, impunité, gestion inefficace des ressources publiques, faiblesses dans la coordination des interventions des partenaires) et politique (faible qualité de la participation, lenteurs dans la mise en œuvre du processus de décentralisation, manquements dans la reddition des comptes, pléthore des partis politiques, faiblesse du système électoral). D'autres problèmes entravent la réalisation des OMD : i) la faible capacité de planification, de mise en œuvre des programmes de développement et de suivi-évaluation axé sur les résultats et ii) les retards pris dans la mise en œuvre de la réforme administrative et institutionnelle.

6. Pour faire face à ces contraintes, le Gouvernement a décidé de relever le défi de la croissance et de la réalisation des OMD et l'a exprimé clairement dans ses Orientations Stratégiques de Développement (OSD) dont le cadre d'opérationnalisation est la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP) prenant en compte l'évaluation des OMD. Il ambitionne de poser d'ici 2011 les bases pour un Bénin émergent à l'horizon 2025 et de renforcer la gouvernance.

II. Coopération passée et leçons tirées de l'expérience.

7. Les différentes activités du PNUD au Bénin au cours de la période 2004-2008 s'articulent autour de trois domaines d'intervention : i) la lutte contre la pauvreté ; ii) la bonne gouvernance et la consolidation de la démocratie et iii) la lutte contre le VIH/sida. Les actions ont principalement porté sur : i) l'appui, en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, du processus naissant de décentralisation notamment en renforçant les capacités de planification et de gestion communales, en mettant en place des infrastructures socioéconomiques et en améliorant les revenus des groupes vulnérables par l'accès au crédit ; ii) la gestion de l'environnement en évaluant la vulnérabilité des populations et des écosystèmes et en identifiant les axes stratégiques en matière d'adaptation aux changements climatiques ; iii) l'appui à l'organisation des élections (présidentielles et législatives) et l'appui à l'Assemblée nationale, iv) la lutte

contre le VIH/sida en apportant un appui à la gestion du Fonds mondial et en mettant en place un cadre fédératif des associations de personnes infectées par le VIH/sida.

8. La revue à mi-parcours du Plan d'Action du programme de pays menée en 2006 a permis de recenser des difficultés et des faiblesses touchant à : i) la dispersion des activités caractérisée par une multitude de petits projets, ii) la non-concrétisation des synergies évidentes entre les différentes composantes du programme, iii) la non-opérationnalité du cadre de mobilisation des ressources centré en grande partie sur le développement de partenariats ponctuels (Fonds mondial, élections) sans liens durables avec les autres activités stratégiques du programme, iv) les résultats non probants en matière de développement de projets conjoints avec les autres entités des Nations Unies, v) la faible capacité de certaines structures nationales en matière de mise en œuvre des projets et de gestion axée sur les résultats, vi) l'absence de cadre opérationnel de suivi-évaluation et de documentation des expériences réussies. Pour faire face à cette situation, le Bureau a recentré son action en 2006 sur la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance et la protection de l'environnement, en prenant en compte l'égalité des sexes et le VIH/sida de manière transversale. Ce repositionnement a permis de mieux coller aux besoins émergents du Bénin et à la stratégie du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD qui sont pris en compte dans le présent programme de même que les conclusions de l'évaluation finale ADR du programme 2004-2008 en cours.

9. Les ressources de base, peu élevées, doivent être utilisées de manière stratégique en positionnant l'assistance sur des créneaux où la compétence du PNUD est avérée. Cela a permis de cibler les interventions en regroupant les projets autour de quelques axes, de mieux appuyer les chantiers prioritaires du Gouvernement tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour la mise en place des politiques en faveur des pauvres. Les actions menées sont notamment : i) le rôle stratégique dans les politiques de développement (Document d'orientations stratégiques de développement, Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté basée sur les OMD et le document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour le financement des OMD) ; ii) le renforcement des capacités de la société civile pour une meilleure intégration des préoccupations des communautés de base dans les politiques ; iii) la conceptualisation de la gouvernance concertée ; iv) la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le PNUD a entamé un partenariat avec le FIDA et le MCA en vue de stimuler la création d'emplois pour les jeunes et les femmes au moyen du développement par le secteur privé des filières agricoles porteuses et la réalisation d'investissements en faveur des pauvres. Le présent programme va bénéficier des enseignements tirés de cette stratégie de repositionnement, consolider et élargir les actions visant à mettre en place des politiques publiques favorables aux OMD et à renforcer la gouvernance.

III. Programme proposé

10. Pour accompagner le Bénin dans l'accélération de la croissance et la réalisation des OMD, le présent programme découle directement de l'UNDAF, 2009-2013 ([UNDAF](#)) et opérationnalise deux effets sur les trois retenus par le système des Nations Unies. Sur la base du Plan stratégique du PNUD (2008-2011), des enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre de coopération pour la période 2004-2008, les objectifs du présent programme sont : i) la lutte contre la pauvreté en continuant de conseiller le Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCRP basée sur les OMD et l'accélération de la croissance rurale et la promotion d'emplois décents ; ii) la promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif. Comme précisé dans l'UNDAF 2009-2013, la prise en compte de l'égalité des sexes et les questions relatives à l'environnement seront considérées de manière transversale et intégrées dans toutes les initiatives du PNUD. S'agissant de la préservation de l'environnement, le programme accordera une attention particulière au renforcement des capacités des communautés afin qu'elles minimisent l'impact des changements climatiques sur les conditions de vie des populations rurales et assurent la durabilité des actions de développement rural. En outre, le PNUD aidera les autorités nationales et locales à renforcer leurs capacités en matière de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles.

3.1 Réduction de la pauvreté et développement durable

11. **Appui conseil dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCRP.** Compte tenu du rôle stratégique joué dans l'appui à la formulation des documents de planification (vision Bénin émergent, OSD, SCRP), le PNUD continuera de fournir un appui conseil dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCRP et de l'initiative du Secrétaire général pour l'accélération de la réalisation des OMD au Bénin.

12. **Augmentation des revenus et création d'emplois décents.** L'étude diagnostique pour un Bénin émergent avait identifié le secteur agricole comme un axe important pour accélérer la croissance et son partage équitable, ce qui a été confirmé par la SCRP. Cela a conduit le PNUD à collaborer avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le « Millenium Challenge Account » pour renforcer la place de la dimension agricole dans les politiques publiques et mettre en œuvre les réformes nécessaires au développement des filières agricoles porteuses. En développant ce partenariat, le PNUD vise à assurer la

promotion d'emplois décents et l'augmentation des revenus des populations pauvres, notamment les jeunes et les femmes, en encourageant la création d'entreprises agricoles et non agricoles. Ses actions porteront principalement sur la promotion des réformes institutionnelles, notamment celle portant sur le foncier rural, et la mise en place de partenariats public-privé susceptibles d'améliorer la création de microentreprises et petites entreprises rurales, leur professionnalisation et le fonctionnement des marchés pour toutes les couches sociales, notamment jeunes et femmes. Des actions d'accompagnement et d'appui à la formation seront menées pour améliorer la productivité, la qualité et la compétitivité des produits et développer les exportations avec l'appui du centre Songhaï.

13. Renforcement des capacités des communes en matière de lutte contre la pauvreté. Le PNUD fera fond sur les acquis de son partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) qui a fait de l'institution communale un instrument de réduction de la pauvreté. Le système de programmation locale a ouvert de vastes possibilités d'investissement et de renforcement des capacités de tous les acteurs locaux de développement. Le PNUD et le FENU poursuivront leurs interventions en vue d'accroître les capacités de mobilisation des ressources des communes pour la mise en œuvre des plans communaux de développement, en mettant l'accent sur le développement des capacités, l'appropriation et la prise en charge par les parties prenantes des processus essentiels de développement local.

14. Adaptation des pratiques locales aux changements climatiques. Le programme assurera le plaidoyer et la concertation en vue d'accompagner la formulation des stratégies d'appui aux communautés et la mise en œuvre des techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Ces actions seront complétées par la promotion et la facilitation de l'accès des populations vulnérables aux services énergétiques d'une part, et l'élaboration des plans fonciers ruraux pour la sécurisation et la gestion durable des terres d'autre part.

3.2 Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif

15. Développement des capacités en matière de gouvernance administrative et économique. Conformément aux recommandations du MAEP, le PNUD accompagnera le Gouvernement dans le pilotage de la réforme administrative et institutionnelle. Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de développement, il appuiera l'évaluation des capacités nationales de l'État et des différents acteurs et le développement des réponses. Ce processus touchera notamment la planification basée sur les OMD, la programmation, l'exécution et le suivi-évaluation des programmes. Dans ce cadre, un accent particulier sera accordé à la prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme dans la programmation et la budgétisation. Compte tenu du faible taux d'absorption des ressources, des mesures seront prises en vue de trouver des solutions permettant d'assurer l'exécution des programmes et projets de manière efficace et transparente en vue d'accélérer la réalisation des OMD. Ces mesures seront appliquées d'urgence au niveau des cinq ministères (Éducation, Santé, Agriculture, Infrastructures, Eau) en attendant la finalisation de la réforme administrative et institutionnelle. Ce renforcement des capacités sera accompagné par l'amélioration des systèmes de passation des marchés publics, de suivi-évaluation, de coordination de l'aide prenant en compte le VIH/sida ainsi que la fiabilité et la cohérence des informations statistiques.

16. Consolidation de la démocratie. Pour faire en sorte que les politiques publiques soient mises en œuvre conformément aux lois et procédures et qu'elles contribuent à la réalisation des OMD, le PNUD va, conformément aux recommandations de l'évaluation menée dans le cadre du MAEP, consolider ses actions de renforcement des capacités du Parlement, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'interprétation des textes législatifs et le contrôle de l'action gouvernementale. Pour améliorer la gouvernance dans l'administration publique, la capacité de contrôle de l'Inspection générale des services et emplois publics sera renforcée. Pour renforcer l'obligation du Gouvernement de rendre compte de ses actions aux populations, le PNUD va renforcer les capacités des organisations de la société civile pour un meilleur contrôle citoyen des politiques publiques au moyen notamment de l'audit social du budget. La mise en œuvre de ces actions se fera dans le cadre de la gouvernance concertée dont les principes seront promus.

17. Prévention et gestion des crises. En plus des actions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, le PNUD, conjointement avec les autres entités du système des Nations Unies, contribuera à améliorer la gouvernance environnementale en renforçant les capacités nationales de gestion des crises et catastrophes naturelles en vue d'atténuer leur impact sur la vulnérabilité des couches sociales les plus défavorisées.

IV. Gestion du programme, suivi, évaluation et communication

4.1 Gestion du programme

18. L'exécution nationale sera la modalité préférée. Les autres options possibles seront la modalité d'exécution directe par le PNUD, l'exécution par les organismes coopérants du système des Nations Unies et la gestion par des organisations non gouvernementales. L'approche harmonisée de transfert des ressources (HACT) permettra d'identifier les modalités de transfert les plus appropriées. Le PNUD utilisera ces différentes modalités pour développer les capacités dans l'esprit de la Déclaration de Paris. Par ailleurs, il recourra aux Volontaires des Nations Unies dont l'appui offre un excellent rapport coût-efficacité. Le PNUD s'appuiera également sur les ressources de la coopération Sud-Sud.

4.2 Risques

19. Au cours des dix dernières années, le processus de développement a été souvent affecté par la corruption, la résistance au changement, la lourdeur des procédures administratives, la concurrence régionale, les catastrophes naturelles, la grande mobilité des cadres, la forte politisation de l'administration, la résistance à l'application des réformes structurantes, l'inexistence d'une culture d'entreprenariat, le non-respect des normes de probité, d'éthique et de déontologie, l'existence de plusieurs pôles d'impulsion des réformes, les chevauchements institutionnels et les grèves répétées. La réussite du présent programme dépendra des efforts et sacrifices qui seront consentis par toutes les parties prenantes aux fins du développement du pays pour poser les bases d'un Bénin émergent à l'horizon 2020. En conséquence, un plan de gestion des risques sera proposé lors de l'élaboration du Plan d'action du programme de pays.

4.3 Suivi et évaluation du programme

20. Les mécanismes nationaux de suivi-évaluation de la SCRП et de l'UNDAF constituent le cadre de référence pour le suivi et l'évaluation du présent programme et seront renforcés. Une étude de base ex ante sera conduite avant le démarrage du programme. Dans le cadre du suivi-évaluation, afin de faciliter le suivi de la réalisation des OMD, le PNUD travaillera avec d'autres entités des Nations Unies pour soutenir le développement du système statistique national, notamment celui de BenInfo.

21. Les examens annuels du programme de pays seront conjointement menés avec les autres entités du système des Nations Unies. Ils feront l'objet de rapports annuels axés sur les résultats. Des examens en profondeur seront effectués conformément au plan d'évaluation du descriptif de programme de pays joint en annexe.

22. Les audits annuels des projets et programmes resteront systématiques et obligatoires. Le suivi financier du programme se fera à l'aide du plan triennal glissant des ressources de base et du cadre des résultats et des ressources.

4.4 Stratégies de partenariat et de mobilisation des ressources

23. La stratégie globale pour le nouveau programme sera basée sur une gestion concertée et coordonnée en vue d'une meilleure synergie des interventions et s'appuiera sur les efforts du Gouvernement et des collectivités locales, du PNUD mais aussi des autres partenaires du développement. C'est dans ce cadre que des projets conjoints et des partenariats stratégiques seront mis en place avec les autres entités des Nations Unies, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Millenium Challenge Account (MCA), la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Union européenne dans les domaines de la lutte contre la pauvreté en milieu rural et du renforcement des capacités de mise en œuvre des programmes de développement. Ces actions seront complétées par le renforcement du partenariat avec les institutions de Bretton Woods dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les OMD en Afrique. L'harmonisation des interventions du PNUD avec celles des autres partenaires se fera au moyen de mécanismes de coordination mis en place par la partie nationale. En outre, le partenariat avec les organisations de la société civile sera renforcé dans le cadre du suivi des OMD (Social Watch) et le contrôle citoyen à travers la gouvernance concertée. La collaboration avec les médias sera également privilégiée dans la mise en œuvre de ce programme.

Annexe. Cadre des résultats et d'allocations des ressources (2009-2013)

Priorités nationales : Promotion du renouveau économique				
Effets programme du pays	Produits du programme	Indicateurs, situations de référence et cibles 2013	Rôles des partenaires	Ressource indicative (en millier de dollars)
Effet UNDAF 1 : D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenu ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire				
Réduction de la pauvreté par accélération de la croissance rurale et la promotion d'emplois décents				
1. Le Gouvernement améliore et opérationnalise les cadres stratégiques et les mécanismes de suivi-évaluation pour les cinq secteurs clés des OMD (Agriculture, éducation, santé, eau, infrastructures)	1.1 Les stratégies pour les cinq secteurs prioritaires pour les OMD sont opérationnelles. 1.2 Les rapports de suivi-évaluation sont disponibles lors des examens annuels de la SCRP	Indicateurs : 1.1.1 Nombre de stratégies sectorielles ; 1.2.1 nombre de rapports annuels. Situation de référence 1.1.1 aucune stratégie ; 1.2.1 Rapports non adaptés. Cibles : 1.1.1 5 Stratégies sectorielles disponibles ; 1.2.1 Rapports annuels conformes aux indicateurs élaborés dans les stratégies sectorielles.	UNICEF, UNFPA (Appui technique & financier), OMS, FAO, ONUSIDA, FMI (appui technique), Banque mondiale (appui financier), Social Watch (appui technique, plaidoyer, sensibilisation)	TRAC 1 e 2: 1 000 Autre : 8'
2. Les populations défavorisées, notamment, les jeunes et les femmes ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées, en vue de la création d'emplois décents au moyen de la promotion de l'entreprenariat en milieu rural et du développement des filières agricoles.	2.1 Les possibilités de financement durable des activités productives sont accrues. 2.2 La stratégie nationale de développement des filières agro-industrielles est disponible. 2.3 Des programmes d'appui à l'accroissement des investissements sont effectifs au titre du partenariat public privé. 2.4 Les structures chargées de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes.	Indicateurs : 2.1.1 Pourcentage de jeunes et de femmes en milieu rural ayant accès au crédit et aux subventions dans le cadre du projet. 2.2.1 Document de stratégie nationale des investissements en milieu rural disponible. 2.3.1 Nombre de programme élaborés 2.4.1: Nombre de structures appuyées Situation de référence : 2.1.1 : 10%; 2.2.1 : Stratégie non disponible ; 2.3.1 Aucun programme. 2.4.1 : 1 structure appuyée. Cibles : 2.1.1 : 30% ; 2.2.1 : Stratégie disponible et mise en œuvre ; 2.3.1 : Programme d'appui à trois filières au moins. 2.4.1 : 4 structures appuyées.	DANIDA, CTB, Pays -Bas, MCA, Coopération Suisse (appui financier), CCIB, FAO, Centre Songhaï (appui technique) FIDA, BOAD, Banque mondiale (appui technique et financier)	TRAC 1 e 2: 2 000 Autre : 8 874
3 Les collectivités locales disposent de ressources et de compétences pour assurer un développement durable	3.1 Les collectivités locales planifient, mobilisent des ressources, mettent en oeuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'action de développement local.	Indicateurs : 3.1.1 % des communes de la zone d'intervention du PNUD/FENU disposant de PDC et de budgets locaux élaborés selon l'approche droits humains et égalité des sexes. Situation de référence : 3.1.1 0% Cible 3.1.1: 100%	FENU, CTB, Coopération suisse, Fond belge de survie (appui financier), Union européenne (appui technique et financier)	TRAC 1 e 2 : 1 500 Autre : 3 874
4. Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont amélioré leur sécurité alimentaire, et leur droit à l'alimentation est garanti.	4.1 Les collectivités locales, les communautés et les ménages disposent de capacités adéquates pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables	Indicateur : 4.1.1 Nombre de communes bénéficiaires du programme. Situation de référence : 4.1.1 44 en 2006. Cible : 4.1.1 : 64	DANIDA, CTB, FIDA (Appui financier), FAO, GTZ (Technique), Coopération française (appui technique et financier)	TRAC 1 e 2 : 500 Autre: 791
Environnement et changements climatiques				

5. Les capacités des communautés locales sont développées en vue de la préservation de l'environnement et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.	5.1 Des stratégies et des techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau des zones arides et des régions humides sont élaborées et mises en oeuvre; 5.2 Les populations vulnérables ont un accès accru aux énergies renouvelables	Indicateurs: 5.1.1 Nombre de stratégies actualisées ou élaborées, taux de pertes des récoltes dues aux aléas climatiques 5.2.2 Proportion de ménages appuyés utilisant les énergies renouvelables Situation de référence : 5.1.1 aucune stratégie ;35% 5.2.1 1% Cibles : 5.1.1 : 20% 5.2.1 : 20%	GTZ, PNUE, Center Wetlands International (Appui technique), FEM (Appui financier)	TRAC 1 et 2 1 000 Autre : 8 632
Priorités nationales : Reconstruction de l'administration publique et promotion de la gouvernance				
Effet UNDAF 3 : « D'ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance et assurent une meilleure gestion des crises et catastrophes naturelles »				
Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif				
6 Le Gouvernement assure une meilleure gestion des politiques publiques par la mise en œuvre des recommandations du MAEP, en particulier dans le cadre de la réforme administrative, de la promotion de la femme et des cadres stratégiques de références (OMD, OSD, SCRP)	6.1 La réforme de l'administration est effective. 6.2 Le gouvernement dispose des capacités en matière de prospective, de programmation, de suivi-évaluation de la SCRP et de coordination de l'aide publique. 6.3 Des mesures spéciales pour améliorer la capacité d'absorption dans cinq ministères clés pour les OMD sont opérationnelles. 6.4 La participation des femmes dans les instances de décision est accrue	Indicateurs : 6.1.1 la stratégie globale de la réforme est disponible ainsi que les cadres organiques pour chaque ministère ; 6.2.1 Les capacités des DPP sont développées ; 6.3.1 le taux d'absorption de ressources est accru. 6.4.1 % de femmes dans différentes instances Situation de Référence 6.1.1 Étude diagnostique en cours ; 6.2.1 très faible capacité des DPP ; 6.3.1 : 60%. 6.4.1 : 20% /9% (parlement). Cibles : 6.1.1 : La stratégie et les cadres organiques sont disponibles. 6.2.1 Les stratégies et les rapports de programmation et de suivi-évaluation des budgets sont produits à temps par les DPP. 6.3.1 : 100% ; 6.4.1 :30% (Gouvernement/ Parlement)	DANIDA, Pays-Bas, Banque mondiale, BAD (Appui financier) Coopération Française, ACBF, ACDI (Appui technique)	TRAC 1 et 2 3 000 Autre : 7 748
7 Le Parlement et l'inspection générale des services et emplois publics assurent efficacement leurs missions	7.1 les textes législatifs sont élaborés et votés à temps. 7.2 Les services et emplois publics sont mieux contrôlés et les résultats publiés.	Indicateurs: 7.1.1 Nombre de lois de règlements votées durant la législature. 7.2.1 rapports produits et publiés chaque année. Situation de référence 7.1. : 1; 7.2.1 : aucun rapport; 7.2.1: 1. Cibles: 7.1.1: 3; 7.2.1: rapport annuel à partir de 2010.	Pays Bas, Banque mondiale, Union européenne s(Appui financier) ACBF, BIT (Appui technique) ACDI (Appui technique & financier)	TRAC 1 et 2: 700 Autre : 1 158
8 La participation effective des populations et des OSC dans la prise de décision et dans la gestion des affaires publiques est accrue au moyen du mécanisme de gouvernance concertée.	8.1 Les capacités des OSC sont renforcées. 8.2 Les recommandations des réunions sont traduites en plans d'actions.	Indicateurs : 8.1.1 : Nombre de OSC ayant participé aux réunions. 8.2.1 : pourcentage de recommandations traduites en plans d'action et exécutés. Situation de référence : 8.1.10 recommandations de fora non suivies d'effet; 8.2.1 : 4 réunions organisées. Cibles: 8.1.1 : 50%.	Social Watch, OLC, (Appui technique), Pays-Bas, Union européenne (Appui financier)	TRAC 1 et 2 750 Autre : 2 437

Gestion des crises et catastrophes naturelles				
9 Les capacités du Gouvernement et des communautés locales sont renforcées en vue d'une prévention et d'une gestion améliorées des crises et catastrophes naturelles	9.1 Un cadre institutionnel et un mécanisme effectif de coordination existent. 9.2 Le plan national de préparation et de réponse à l'urgence est mis à jour et maîtrisé.	Indicateurs 9.1.1 : Révision du décret portant cadre institutionnel et mécanisme de coordination. 9.2.1 : Existence du plan d'urgence actualisé. Situation de référence 9.1.1 : Cadre de référence lourd et non opérationnel. 9.2.1 : Existence d'un plan national de préparation et de réponse à l'urgence. Cibles : 9.1.1 : Décret révisé et publié. 9.2.1 : Le plan est actualisé et rendu fonctionnel et au moins 5% de la population maîtrisent les risques des catastrophes et les attitudes à tenir.	DDC (Appui technique), Banque mondiale, FEM (Appui financier),	TRAC 1 et 2 : 839 TRAC 3 : 2 000 Autre : 2 488